

Mis en ligne le
04-05-2023

**ARRETE N° 23-18 DONNANT DELEGATION
A Mme Manuela MELO
Conseillère départementale en charge des Séniors**

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 confiant la présidence du Conseil départemental à Mme Marie-Christine CAVECCHI ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 fixant la composition de la Commission permanente ;

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à Mme Manuela MELO, pour me représenter à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial qui se réunira le 9 mai 2023 à 14h30.

ARTICLE 2 : Mme Manuela MELO fait appel à la Direction Générale des Services pour l'exercice de cette délégation et en rend compte à la Présidente du Conseil départemental.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur valdoise.fr.

Fait à CERGY-PONTOISE, le

03 MAI 2023


Marie-Christine CAVECCHI